

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 FEVRIER 2016

A 19 h salle Jules Renard à FLEVILLE DEVANT NANCY

Marie Odile MARTIN, présidente de LICOPAFogn remercie les personnes présentes à cette assemblée (presque cent personnes) et nomme les invités excusés :

Monsieur Hervé FERON, député maire de Tomblaine,

Monsieur DESSEIN maire de Art sur Meurthe et vice président au Grand Nancy délégué au numérique,

Monsieur BOULY maire de Laneuveville,

Monsieur Denis DECLOQUEMENT (ORANGE) directeur des relations avec les collectivités locales Meuse et Meurthe et Moselle

Monsieur Laurent LOUP (BOUYGUES) chargé des relations extérieures réseau Nord et Est

Remercie de leur présence :

Monsieur Alain BOULANGER maire de Fléville seul maire présent sur les huit maires invités,

Monsieur VALDUGA directeur du pôle ressources ingénierie domanialité et réseaux au Grand Nancy qui nous a fait la surprise d'être présent alors qu'il s'était excusé car en congé ce jour.

RAPPORT MORAL

Marie Odile MARTIN fait un compte rendu des actions menées en 2015 :

13 février 2015-

Assemblée générale de LICOPAFogn salle Jules Renard à Fléville à 19 heures. Présence de 80 personnes adhérentes ou non, de Monsieur Décloquement qui représente Orange. Monsieur Boulanger, Maire de Fléville nous rejoint à la fin de la réunion du conseil communautaire qui a lieu ce même jour. Les maires des 8 communes concernées ont été invités et certains se sont excusés car ils assistent au conseil communautaire. Monsieur Décloquement précise de nouveau la position d'Orange : « *Quand Tutor aura mis en conformité le réseau, Orange viendra.* »

2 juin 2015

Rendez-vous à la CUGN avec la présence de : Jean Pierre DESSEIN, vice président de la CUGN, délégué aux réseaux de télécommunications; Jean Luc VALDUGA Direction Domanialité et réseaux; Carole BRENEUR, conseillère déléguée auprès de Mr DESSEIN, déléguée aux entreprises à LAXOU
Monsieur Dessein nous relate une précédente rencontre avec Orange au cours de laquelle le fournisseur s'engageait à fournir dans les plus brefs délais un listing de toutes les modifications à apporter au réseau afin que celui-ci soit conforme aux normes ARCEP. Or ce listing n'est pas encore parvenu à la CUGN ce jour.
Nous demandons à Monsieur Dessein de nous préciser par écrit cette demande faite à Orange.

Nous recevons son courrier **le 24 juin.**

22 juillet 2015

A notre demande, nous sommes reçus à la direction régionale d'Orange par Messieurs Thiel et Décloquement. Nous leur rapportons les propos de Monsieur Dessein et son attente du listing demandé. Ce à quoi

Monsieur Thiel nous répond : « *Mais Tutor connaît les normes ARCEP et ce n'est pas à nous à leur faire l'état des lieux et la liste des modifications à faire !* ». Monsieur Thiel ajoute pourtant qu'ils feront un effort et procéderons à un audit le 22 septembre prochain afin de lister ce qu'il y aura à faire.

Nous demandons à être présents lors de cet audit mais Monsieur Thiel refuse. Quand nous annonçons à Monsieur THIEL la somme de 800 000 euros prévue par La CUGN pour ces travaux de mise en conformité, celui-ci sourit et nous dit les estimer à plus d'un million.

28 juillet 2015

Nous envoyons un courrier à Monsieur Dessein dans lequel nous relatons notre entrevue avec Orange et demandons à être présents le 22 septembre.

18 août 2015

Nous demandons un rendez vous à Monsieur Hervé Féron qui nous a toujours soutenus afin de l'informer de nos actions et le mettre au 14 septembre 2015 Date d'envoi d'un courrier de la part Monsieur Dessein en réponse à notre courrier du 28 juillet. Monsieur Dessein insiste encore sur le fait que le réseau est conforme aux normes de l'ARCEP et nous signale l'audit dont nous sommes déjà au courant.

Il ne répond pas à notre demande d'être présents à cet audit.

En décembre 2015

Nous apprenons qu'une réunion aura lieu avec la CUGN , ORANGE et Numéricable à la mi janvier. Courrier envoyé à Monsieur Dessein pour proposer notre présence.

Nous n'avons pas eu de réponse à ce courrier

15 janvier 2016

Nous faisons parvenir une lettre aux députés de M et M par mail

Madame, Messieurs les Députés,

Ce 19 Janvier vous allez examiner à l'Assemblée Nationale la loi sur le numérique défendue par Madame Axelle LEMAIRE, Secrétaire d'Etat au numérique. Je souhaite, au nom de tous les adhérents de notre Association, que vous présentiez un amendement dont vous trouverez le contenu dans la PJ annexée à ce mail.

Comptant sur votre engagement pour faire aboutir celui-ci, je vous prie de croire, Madame, Messieurs les Députés, en ma considération distinguée.

Le même jour réponse de Monsieur Féron par l'intermédiaire de sa collaboratrice parlementaire :

Bonjour,

M. Féron vous remercie pour votre interpellation. Sur la base des éléments que vous nous avez transmis, nous avons rédigé l'amendement ci-joint.

Sachant que la date limite de dépôt des amendements est demain à 13h, nous allons le déposer tout de suite, dans l'espoir de recueillir quelques cosignatures.

Mesdames et Messieurs les député(e)s, si vous souhaitez le cosigner, merci de me le faire savoir le plus rapidement possible.

Très respectueusement,

Marine LAMBERT

L'amendement a été rejeté sans motivation le 19 janvier 2016.

D'où...

Question Écrite N° 92926 au ministre par H.Ferron restée sans réponse à ce jour.

AMENDEMENT

N°

présenté par
M. Féron

ARTICLE ADDITIONNEL APRES L'ARTICLE 37

Dans le cadre de la mutualisation des réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique préconisée par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, les opérateurs de communications électroniques nationaux intègrent les réseaux d'initiative publique existants.

EXPOSÉ SOMMAIRE

De plus en plus de citoyens français accèdent au Très Haut Débit (THD) Internet via des réseaux d'initiative publique (RIP) gérés par les collectivités locales (départements ou régions), financés en partie par l'Etat. Dans les prochaines années, près de la moitié de la population sera ainsi connectée en THD via des RIP.

Or, l'augmentation du nombre des RIP comme autant d'interlocuteurs avec les opérateurs de communications électroniques peut ralentir l'arrivée des fournisseurs d'accès nationaux (Bouygues Telecom, Free, Numericable-SFR et Orange), indispensables à la vie économique des réseaux publics. Ainsi, dans la Communauté Urbaine du Grand Nancy, les opérateurs présents sur le réseau sont tous inconnus du grand public (Kiwi, Comcable, Wibox et K-net).

Prenant acte de cette multiplication des acteurs et des problèmes qui en découlent – comme, paradoxalement, le manque de choix -, la mission Très Haut Débit et l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) ont émis plusieurs recommandations. La décision de l'ARCEP en date du 2 juillet 2015 vise ainsi à mutualiser les réseaux de communications électroniques à THD en fibre optique, pour un meilleur accès à ces réseaux sur l'ensemble du territoire.

Le présent amendement, qui impose que les opérateurs de communications électroniques nationaux intègrent les réseaux d'initiative publique existants, s'inscrit dans cette démarche de mutualisation préconisée par l'Arcep.

Non seulement les futurs abonnés seront libres dans le choix de leur opérateur, mais en plus ils seront protégés de la concurrence d'opérateurs européens qui ne manqueront pas de profiter de l'ouverture d'un tel marché.

28 janvier 2016

2 membres actifs de l'association assistent à la réunion publique de Pulnoy. Notre trésorier profite de la présence de Monsieur Dessein pour poser quelques questions sur l'avancement des accords entre le Grand Nancy et les opérateurs historiques.

Il s'étonne que contrairement à ce qu'avait été promis par Mr Dessein aucun résultat de l'audit ORANGE/ Tutor/ GN de septembre 2015 n'ait été transmis à l'association LICOPAFONG.

Qu'il était navrant que le réseau communautaire qui a coûté 15 millions pour lequel tous les habitants du GN ont contribué, soit sous exploité du fait de l'absence des grands opérateurs.

Non seulement Monsieur Dessein ne répond pas aux questions de Monsieur Petitjean mais il s'exclame :

Tout d'abord, ce n'est pas 15 millions mais 18 millions que ça a coûté !

Comme si je devais passer tout mon temps avec votre association !

13 février 2016

Nous avons pris contact avec le sénateur Monsieur HUSSON et nous devons le rencontrer prochainement afin de voir comment l'amendement peut être proposé au Sénat

Nous avons contacté la mairie de Limeil Brévannes qui a voulu financer un réseau d'initiative privée et ftth. La première tranche des travaux terminée, ils ont compris que les grands FAI ne viendraient pas sur le réseau et ils ont dû abandonner les 2 autres tranches. Nous leur avons suggéré de s'adresser à leurs sénateurs pour proposer un amendement à la loi sur le numérique.

Une autre association le websdugevaudan a proposé cet amendement à tous les députés de France et c'est sur leur proposition que nous avons fait de même avec les députés du 54, 55 et 88.

13 février 2016:

Lettre reçue de la part de Messieurs ROSSINOT et DESSEIN en réponse à notre courrier de décembre 2015 (sans doute grâce à l'article paru le 8 février dans l'ER).

Rendez-vous est pris auprès de Monsieur le Sénateur HUSSON POUR LE 11 MARS

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier est lu par le trésorier Jean Pierre PETITJEAN et approuvé par Mario TRAVERSARI, censeur.

Notre association vous présente ses comptes pour l'exercice 2015. Au 31 décembre 2015, le compte en banque CCP de *LICOPAFOGN* présente un solde positif de 646,09€.

Nous vous rappelons que notre comptabilité est tenue selon la méthode dite de caisse et que l'association n'établit pas de bilan. Toutefois, l'association procède à un rapprochement bancaire permettant d'établir la correspondance entre les comptes qui vous sont présentés et la situation bancaire effective de l'association.

Les recettes sont constituées des cotisations des adhérents, soit 10€ par personne. Au 31 décembre 2015, nous avons 84 membres à jour de cotisation et nos recettes s'élèvent à 625€. Certains adhérents avaient versé leur cotisation en fin d'année 2014 et ils sont donc, dispensés de la cotisation 2015.

Les principales dépenses, en-dehors de l'assurance (70,61€ à la MACIF, cotisation inférieure à celle de 2014 car dispensée du droit d'adhésion désormais), ont été affectées aux dépenses d'affranchissement et d'impression des tracts et listes pour les pétitions. Les frais bancaires (tenue de compte) grèvent notre budget malgré le peu d'activités du compte (~ 50€ par an).

A la date du 19 février 2016, notre trésorerie a un solde positif de **754,87€**. 17 adhérents ont déjà renouvelé leur cotisation pour 2016.

Les documents comptables et relevés bancaires sont à la disposition des membres qui souhaitent en prendre connaissance.

Nous sollicitons l'approbation de ces comptes réputés sincères et le quitus de gestion de la part de l'Assemblée Générale.

Rapport du censeur

En ma qualité de censeur j'atteste les faits suivants :

J'ai effectué un audit mettant en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

J'ai examiné les éléments qui constituaient les données des comptes de charge et produit.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Le résultat, pour l'exercice clos le 31/12/2015, montre un solde positif de 456,03€

Les recettes sont constituées des cotisations de 84 adhérents pour un solde de 625€.

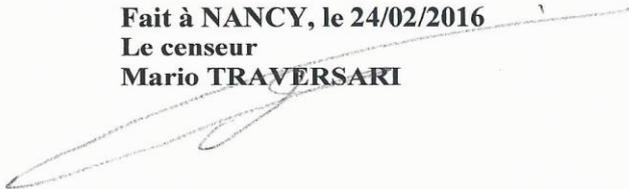
Les dépenses à hauteur de 168,97€ sont générées par des frais justifiés.

J'atteste que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière de l'association.

Fait à NANCY, le 24/02/2016

Le censeur

Mario TRAVERSARI



Monsieur DECLOQUEMENT étant absent, Marie Odile MARTIN propose la lecture du compte rendu de l'entretien téléphonique de 15 minutes qu'elle a eu avec lui le 22 février 2016 :

A ma question : **Que se passe t-il à Maxéville ? Est-ce que Tutor a commencé les modifications demandées par le GN ?**

Monsieur Décloquement répond :

« Tutor est bien en train de mettre à niveau un point de mutualisation à Maxéville car comme cette commune fait partie de la 2^{ème} tranche, il ya moins de modifications à faire que pour les installations faites sur la première tranche. L'architecture a évolué ente le première et la deuxième tranche »

A ma question : **Pourquoi l'autre candidat à la délégation de Services Public n'a t-il pas réussi à obtenir d'ORANGE un accord de commercialisation alors qu'il travaille avec lui ?**

Monsieur Décloquement répond : « Oui, Axiome qui est aussi Bouygues a bien fait une demande à ORANGE. Mais ORANGE ne pouvait pas s'engager avec un concurrent.

AXIOME a fibré PAU et ORANGE est venu sur le réseau car celui ci était parfaitement conforme. »

A ma question : **Pourquoi n'avez-vous pas voulu signer de convention avec le Grand Nancy ?**, Monsieur Décloquement répond :

« Le Grand Nancy voulait nous faire signer une convention dans laquelle il était stipulé qu'un retard de commercialisation entraînerait des pénalisations. ORANGE n'a pas accepté pour cela et pour d'autres raisons. »

Note : D'après Mr Valduga, c'est sur la pression de Madame Breneur que cette phrase a été mise dans la demande de convention. Après le refus d'ORANGE, Mr Valduga a proposé d'enlever cette contrainte mais cela n'a rien changé au refus d'ORANGE.

Monsieur VALDUGA prend la parole pour expliquer longuement où en sont les travaux de mise en conformité pour les grands opérateurs.

Il brosse un tableau très général de l'environnement :

Le marché de la fibre est partagé en 2 parties :

_ une partie des zones anciennement MI deviennent conventionnées et ont été attribuées par l'état et en exclusivité à ORANGE, SFR, FREE et BOUYGUES. Les RIP ont interdiction d'y commercer des prises FTTH

_ en dehors des zones dites AMMI (Appel à Manifestation d'intérêt à Investir) qui sont des zones moins rentables, l'état y apporte des aides pour compenser le différentiel de prises. Au final, il est souhaité que les prises, qu'elles soient dans les zones conventionnées ou ailleurs, reviennent au même tarif pour les opérateurs commerciaux, de telle sorte qu'on puisse avoir un abonnement fibre équivalent à 35 euros par mois tant dans les villes que les campagnes.

Pour Nancy, avant l'AMMI, le GN avait décidé de fibrer les 8 communes fin 2009 début 2010 pour compenser l'inégalité.

Depuis cette date, le GN œuvre pour rendre neutre la construction de la fibre optique sur les 20 communes de telle façon que la totalité de la population soit bien desservie.

Une partie du travail de Monsieur Valduga consiste à s'occuper de la fibre du GN et de faire en sorte qu'elle soit commercialisée de façon neutre avec tout le monde et de l'autre côté à obtenir d'ORANGE qu'il satisfasse ses engagements pris auprès de l'Etat et notamment qu'il donne les découpages de leur programme annuel.

Il s'assure de faire la communication dans toutes les communes y compris celles où se déploie ORANGE ou NUMERICABLE.

LES ASPECTS TECHNIQUES

Le cadre technique a été fixé en 2010, repris en 2012 puis en 2015 par l'ARCEP. Il fixe les conditions minimales pour la partageabilité d'un réseau. Ce sont des conditions réglementaires sauf que les règles évoluent et évolueront encore.

L'ARCEP a monté un groupe d'experts fibre qui regroupe les grands opérateurs et les opérateurs de RIP pour tirer la synthèse. Monsieur Valduga donne quelques exemples de problèmes techniques qui peuvent être discutés par ce groupe dont celui-ci :

Dans la norme ARCEP, le point de mutualisation doit avoir au minimum 1000 prises or pour les opérateurs, cela ne rentre pas dans une armoire ; il faut plutôt 800 prises. TUTOR est donc en train de reconfigurer toutes les poches qui ont servi à la construction et les rassemble différemment.

Certaines armoires de rues vont être découplées (derrière la mairie de Fléville) pour les rendre plus conformes aux futures prescriptions.

Dans le cas du déploiement de la 2^{ème} phase, un shelter va être ramené en bs de Maxéville Des armoires être regroupées pour en faire un point de mutualisation de 800 prises.

Monsieur Valduga précise que le GN a toujours essayé de travailler avec ORANGE mais que c'est délicat car il se trouve dans un environnement concurrentiel. Tous les rapports entre opérateurs de réseaux et opérateurs commerciaux sont bien normés, publiés et publiques Et on n'a absolument pas le droit d'avantager un opérateur plutôt qu'un autre. Quand on écrit à ORANGE, explique Mr Valduga, on écrit aussi à tous les opérateurs en même temps

Il faut faire la différence entre les prescriptions réglementaires ARCEP = 1000 prises par point de mutualisation, celle du groupe d'experts = 800 prises et les demandes d'ORANGE= 360 prises.

Tutor est un peu en dessous de 800.

Voilà pour les aspects techniques. Le GN a fait un audit avec des personnes d'ORANGE mais il n'y a pas eu de suites. Pas d'écrits.

A la fin de cette expertise, le GN a proposé à ORANGE de faire un programme de travaux en échange d'un contrat dans lequel ORANGE s'engagerait à venir commercialiser. ORANGE n'a pas voulu signer de contrat malgré la clause pour pénalités en cas de retard enlevée.

Un protocole de tests ciblé sur une armoire à Maxéville et à Laneuveville a été fait mais ORANGE ne veut pas signer.

Le GN a été relancé par l'expert technique d'ORANGE qui a fait deux visites au cours de laquelle les personnes du GN ont échangé avec lui mais il y a souvent des points de blocage.

Quand ORANGE DIT : « la zone de Maxéville sera commercialisable », il faut comprendre « au bon vouloir des opérateurs commerciaux » parce qu'ils sont complètement libres de venir sur un réseau ou sur un autre.

Après avoir exposé ces aspects techniques, Monsieur Valduga explique l'absence de NUMERICABLE et de BOUYGUES sur le réseau :

NUMERICABLE était indépendant et avait ses propres réseaux câblés qu'il a fait monter en fibre optique. Il y avait des zones conventionnées partagées entre ORANGE et SFR. Au bout de 5 ans, quand les développements étaient faits, l'un allait vers l'autre.

Suite au rachat de SFR par NUMERICABLE, l'autorité de la concurrence s'est réunie avec les deux partenaires et a conclu qu'il n'y avait pas d'accord possible. Donc NUMERICABLE a ordre et obligation de se rapatrier sur SFR et les réseaux SFR ont ordre d'être commercialisés par NUMERICABLE. A présent, c'est la marque SFR qui est commercialisée sur un réseau qui est anciennement câblé et qui a évolué en fibre. (PULNOY)

La seule dynamique commerciale que les opérateurs connaissent, c'est la perte de clients. Une mobilisation ne porte que quand il y a un effet sur les opérateurs commerciaux. Les quitter en masse, cela a un poids. Les grands opérateurs préfèrent garder leurs clients sur l'ADSL car pour eux le réseau fibre a un coût qui vient s'ajouter à celui du réseau ADSL.

BOUYGUES ne peut pas se positionner car une partie va partir chez ORANGE et une autre chez FREE. Bouygues a actuellement un énorme programme de modernisation de leurs antennes 4G sur la totalité de l'agglomération. Ils veulent se présenter sous leur meilleur jour vis-à-vis de leur acheteur.

DEUXIEME ASPECT POUR LA COMMERCIALISATION :

Le tarif de commercialisation est issu de mises à l'enquêtes par l'ARCEP qui demande à tout le monde de fournir ses éléments.

En 2015, l'ARCEP a publié une synthèse en donnant le prix de la prise à 28 euros. Sachant que dans un abonnement fibre comme pour l'ADSL, il y a moitié pour l'opérateur de réseau et moitié pour l'opérateur commercial, avec un tarif de 28 euros cela donnerait un abonnement à 60 euros environ pour le client.

Au final, lors de l'assemblée du rassemblement des RIP fait par l'AVICA, le président de l'ARCEP a annoncé qu'il avait écouté les opérateurs de RIP et qu'il allait en tenir compte. **La grille tarifaire MAXI pour les RIP est sortie au mois de décembre 2015. Elle tourne autour de 14 euros la prise.** Les grands opérateurs commerciaux refusaient de prendre position tant que les tarifs maxi n'étaient pas fixés.

A présent qu'il y a un élément de coût, le GN est en train de voir si c'est possible de faire venir des opérateurs alternatifs d'envergure nationale comme **CANAL PLUS et CORIALIS.**

CANAL PLUS se penche beaucoup sur la fibre car ils vont passer en très haute définition qui ne se satisfait pas de l'ADSL standard. Il leur faut la fibre.

Des contacts ont été pris avec ces deux opérateurs.

Une expérience a déjà été faite dans le Calvados et le GN serait deuxième sur la liste juste après.

UN DERNIER POINT :

L'ARCEP a fait paraître un catalogue en juillet 2015 pour que les réseaux soient mutualisables. Il y a **obligation** pour les opérateurs de réseaux de publier leur grille tarifaire, les conditions d'accès, les poches arrière, leurs découpages et rendre le détail de la prise dans un immeuble. Cela pour rendre perméable les systèmes d'informations des opérateurs de réseaux et des opérateurs commerciaux de telle sorte qu'on puisse définir l'éligibilité des clients.

Ces obligations sont faites à 6 mois, à 12 mois puis à 18 mois.

Pour les obligations à 6 mois, il y a eu une commission de suivi avec TUTOR le 5 février pour pointer toutes les obligations jusqu'en février. Il en sera de même pour les obligations à 12 mois puis à 18 mois.

A 18 mois, le système doit être opérationnel et parfait.

Le GN travaille avec les opérateurs (alternatifs et historiques) d'envergure nationale afin d'avancer malgré toutes les contraintes. L'objectif du GN est de commercialiser les 100000 prises du conseil général (60000 peuvent intéresser NUMERICABLE) et les 25000 qui correspondent aux 8 communes fibrées.

Une fois le shelter de Maxéville réaménagé, l'opération va être testée par des bêtesteurs (clients d'ORANGE).

ECHANGES AVEC LA SALLE :

Un membre actif :°

Monsieur Thiel, directeur régional d'ORANGE a-t-il les coudées franches ou dépend-il des directives de Paris ?

Mr Valduga :*

ORANGE est une grande maison. Nous avons des interlocuteurs locaux comme Mr Thiel et Mr Décloquement et après il y a PARIS. Monsieur Thiel n'a aucun effet sur la priorité des déploiements fibre. Il ne peut que faire remonter les malaises. On peut l'aider dans ses discussions avec Paris en se désabonnant en masse.

Un membre actif :

C'est à dire qu'il faudrait adopter pour les adhérents de notre association et les gens qui sont ici l'attitude des abonnés de BITCHE qui sont partis à 8000 d'un seul coup pour voir venir ORANGE ? Pourquoi n'y aurait-il pas une intervention du GN pour venir subventionner des abonnés, c'est-à-dire permettre de baisser le tarif que font payer les 4 petits opérateurs qui sont sur le RIP du GN. Ceux-ci font payer de 10 à 12 euros de plus à leurs clients par rapport aux opérateurs nationaux. Avec une réduction de 10 à 12 euros, on pourrait se permettre d'aller chez les opérateurs actifs même s'ils n'ont pas la qualité de service des grands opérateurs. Et au moins, en partant de chez notre opérateur actuel, on pourrait faire pression en masse sur les grands opérateurs.

Mr Valduga :

D'un côté, il y a des opérateurs connus qui sont libres et il y a des opérateurs de réseaux qui ont une grille tarifaire publiée et plafonnée. L'opérateur de réseau local peut faire des concessions à ces petits opérateurs. Il y en a eu de faites mais on n'est pas dans la même cour qu'ORANGE.

Par exemple à Pulnoy : coût du raccordement= 0 pour 2016.

Un membre actif :

Mais c'est ce qui avait été dit lors des réunions publiques par le GN !

Mr Valduga :

Je ne retire rien de ce qui a été dit dans un contexte mais derrière on ne vous a pas dit que vous n'auriez rien à payer ! Vous n'avez rien à payer pour le réseau ; après la partie qui est à l'intérieur de vos parcelles, on ne la domine plus !

ORANGE ne fera pas ce qu'on a fait de mettre à disposition gratuitement des fourreaux aux personnes qui désiraient faire elles-mêmes leur tranchée.

Ce même membre actif :

Ici, à Fléville, Madame Maire a dit clairement que la première prise installée dans nos maisons serait gratuite. On ne payerait que celles qu'on voudrait en plus

Mr Valduga :

Nous, on ne demande rien aux particuliers. C'est l'opérateur commercial qui a la charge de raccorder le particulier. Cet opérateur a bien un coût. Il va financer une prestation. Ce coût-là, il peut le prendre en charge (ORANGE, NUMERICABLE) soit il négocie avec l'opérateur de réseau que cette prestation lui soit facturée différemment avec un différé ou chaque mois...

C'est dans la partie commerciale.

Quand on vous parlait de cela, c'était des réunions de fin de chantier avant commercialisation.

On vous a dit : « Le chantier se termine, on a mis des boitiers à 20 m de chacune de vos maisons, il n'y aura plus qu'à faire le raccordement à la demande et ce raccordement fait partie de la prestation commerciale de l'opérateur commercial avec qui vous traiterez. »

Nous devons une équité de traitement à tous les opérateurs commerciaux à l'intérieur des tarifs de l'ARCEP.

Un membre actif :

Quand il n'y a pas de génie civil à faire et que les fourreaux sont près jusqu'à l'habitation, quel est le frein à la commercialisation ?

Mr Valduga :

Quand l'opérateur commercial n'a pas à faire de génie civil, il ne fait payer que la fibre. C'est un coût variable. Le coût fixe est de 150 euros quand il y a les fourreaux et qu'on a plus qu'à tirer la fibre et poser la prise.

Un assistant dans la salle :

Dans le rapport moral, on a parlé de ce que coûterait la mise à niveau du réseau. Pouvez-vous me confirmer que le GN est en mesure financièrement d'assumer ces travaux ? Parce que le GN est endetté !

Mr Valduga :

Un délégataire chiffre à 400 000 euros les remises à niveau, l'autre provisionne 800 000 euros. On prend TUTOR qui a provisionné ces 800 000 euros. Monsieur Dessein avait dit : « Je ne ferai pas de travaux tant que je n'aurai pas d'engagement de la part d'ORANGE ! »

Mais toutes les modifications sont largement financées avec les 800 000 euros.

Un membre actif :

Quel est le nombre de points de mutualisation à mettre à niveau ?

Mr Valduga :

Il y en a sept !

Une fois qu'un point de mutualisation sera remis à niveau et que nous aurons le visa d'ORANGE, nous ferons les autres et cela ira très vite. Les remontées du terrain définiront les règles pour plus tard.

Un assistant adhérent :

J'ai pris l'abonnement chez KIWI qui m'a raccordé gratuitement et je paie dans les 36 euros tout compris sans la TV car je ne l'ai pas voulue. L'opérateur est excellent parce que dès qu'il y a un problème, il réagit tout de suite. Ils ont fait la tranchée de la rue jusqu'à ma maison et avaient les engins nécessaires au cas où il aurait fallu casser du béton. La seule chose qu'ils n'ont pas faite, c'est percer la maison pour passer le câble. J'ai percé moi-même mon mur. Tout a été fait correctement et gratuitement.

Mr Valduga :

L'intérêt d'avoir un RIP à votre porte, c'est que vous avez tout de suite des gens (moi-même et Vincent MEZIERES) et puis ceux de TUTOR. J'appelle les personnes qui sont raccordées et qui ont un problème quelconque (raccordement, délai...) à faire remonter ces informations pour qu'on ait un œil dessus.

L'avantage d'avoir un RIP, c'est que derrière vous pouvez activer votre maire qui va trouver les mêmes personnes. Ce qui est différent quand vous avez un opérateur national qui a son centre d'appel on ne sait où et les gens qui viennent ou ne viennent pas.

Toutes les semaines on fait le point des raccordements

Un assistant :

Est-ce que le passage de la fibre peut utiliser le dispositif actuel de la maison ?(Le fourreau de la ligne téléphonique). Car les petits opérateurs avaient dit aux réunions publiques prendre en charge pour 0 ou 300 euros.

Mr Valduga

Pour la deuxième phase : Seichamps, Art sur Meurthe, Tomblaine et Jarville, on a eu l'autorisation d'utiliser les conduits d'ORANGE donc il n'y a pas de génie civil à faire dans les rues et pour le raccordement, on utilise le fourreau où passe le câble téléphonique actuel.

Sur les premières communes, on a dû créer un réseau de génie civil complet qui passe dans la rue et qui de temps en temps s'interconnecte avec le petit regard d'ORANGE qui est sur votre parcelle.

Quand un fourreau libre existe sur une parcelle, on va l'utiliser mais on ne peut pas utiliser le fourreau où passe l'ADSL.

Cette même personne :

Avant de signer, est ce qu'il y aura une étude de faite pour savoir où va passer le câble et où sera la prise ?

Mr Valduga

Oui, bien sûr ! Actuellement le délai le plus long c'est la prise de rendez-vous entre le particulier et le technicien. Cela prend en général 15 jours. Après le raccordement se fait en 48 heures.

Monsieur Boulanger, maire de Fléville

Je ne suis pas d'accord avec e que vous dites. A l'Orée du bois, il y a eu des tranchées de faites pour poser la fibre optique parce que le réseau France télécom est aérien. Par contre au village, on 'est servi du réseau enterré de France télécom.

Au niveau des raccordements par les 4 petits opérateurs, il y a aujourd'hui 79 personnes qui sont raccordes et il y en a 5 en travaux. Il y a eu la gratuité par certains opérateurs et payant par d'autres.

Aux réunions publiques la gratuité avait été annoncée comme la venue des grands opérateurs !

Pour les personnes qui ont déjà été raccordées, il n'y a eu aucun problème car si cela avait été le cas, c'est moi qui aurait été informé en premier !

Un membre actif :

Mais c'est plus cher et on n'a pas les mêmes services qu'avec un grand opérateur !

Un autre membre :

Vous avez raison, on n'a pas tous les services mais on a le débit !

Un membre actif :

Je suis loin de dénigrer les petits opérateurs, mais en passant par eux si on veut avoir les mêmes services, on est obligé de garder un morceau de l'opérateur précédent, ce qui nous fait deux dépenses

Un assistant :

Je voudrais faire état de mon expérience. J'habite à Saulxures. J'ai eu FREE pendant des années à 150 octets/ sec. Pour le prix payé, je n'avais pas de services. J'ai démissionné de chez FREE. J'ai étudié les prix et j'ai fait mon choix. J'ai un très bon débit et je paie 35 euros par mois. J'ai abandonné l'idée de

vouloir me raccorder à un opérateur national. On n'a pas plus de sécurité avec un grand opérateur. Quand on voit SFR se marier avec un autre ! J'ai payé le raccordement depuis la rue jusqu'à chez moi et il m'a été remboursé par K NET.

Un membre actif :

Qu'avez-vous comme services ?

Le même assistant :

L'équivalent de FREE

Ce même membre actif

Mais sur le tarif de KNET que j'ai sous les yeux, pour avoir le triple play, c'est 50 ,99 !

Un autre assistant :

J'ai emménagé à Saulxures il y a un mois et demi. Je suis client FREE. Monsieur, vous utilisez les services internet basiques. FREE apporte des services supplémentaires de confort comme en téléphonie mobile. Pour une famille de 7 personnes, j'ai des réductions importantes sur l'offre mobile

Un assistant resté debout dans l'encadrement de la porte d'entrée de la salle nous crie : « Menteurs ! » lorsque nous annonçons le tarif de KNET pour avoir des services presque équivalents à ceux d'un grand opérateur. Or ces tarifs nous les avons et nous lui présentons.

Clôture de l'AG

A 21 heures, Marie Odile MARTIN annonce la clôture de l'Assemblée Générale après avoir rappelé que l'association LICOPAFOGN ne se positionnait pas contre les 4 petits opérateurs qui ont le mérite d'être là sur le RIP du Grand Nancy mais réclamait seulement la venue des opérateurs nationaux pour lesquels de nombreux clients ont été fidèles pendant très longtemps.

Monsieur Marc FULLANA, secrétaire rappelle notre prochain rendez-vous avec le Sénateur HUSSON le 11 mars dans le but de faire adopter un amendement à la loi sur le numérique pour OBLIGER LES OPERATEURS NATIONAUX à venir sur tous les RIP.

Fait le 13 mars 2016 à Fléville

Le secrétaire de LICOPAFOGN

Marc FULLANA